



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 28 JUIN 2021**

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et un, le 28 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Alain LAGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21/06/2021

Présents : LAGIER Alain, BERNARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, JASMIN Nathalie, DUPIN Pierre, JASMIN Rosie

Absentes Excusées : FREDERIC Romain, DA COSTA Paulo, OSES Laura

Absent : SEGUIN Gérard

Secrétaire de séance : Mme Maryse BABIN

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. Alain LAGIER.

Mme Maryse BABIN est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal que le goudronnage de la RD 148 commencera début de semaine prochaine pour une durée d'environ 10 jours (période comprise entre le 5 juillet et le 16 juillet 2021).

TRAVAUX EGLISE :

Monsieur Le Maire expose les différents problèmes concernant la structure du bâtiment.

Il a été constaté que le beffroi est mal implanté, en conséquence, quand les cloches sonnent les vibrations de ces dernières fragilisent la structure même du bâtiment.

Par ailleurs il est constaté deux problèmes de déséquilibre dans la structure de l'Eglise :

- Au niveau de la tour clocher
- au niveau de la Nef

Pour information les témoins mis en place il y a environ 9 mois pour connaître la stabilité du site n'ont pas bougé.

Le coût estimatif des travaux de réfection de l'Eglise est d'environ 1 250 000 euros HT.

Des avis autres que celui de l'architecte vont être demandés.

Monsieur Le Maire a fait la demande de subvention aux Bâtiments de France, d'autres demandes d'aides financières vont être faites auprès de la Région, du Département. Les subventions devront couvrir entre 70 et 80 % de la dépense (à confirmer)

Il sera fait appel à la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Le Maire demande à la commission bâtiment de se réunir avec l'architecte, une date sera prochainement fixée.

L'urgence est que le bâtiment de l'Eglise soit sécurisé.

Monsieur Le Maire souhaiterait que la première tranche des travaux de sécurisation de l'Eglise soit faite avant la fin du mandat (coût estimatif 550 000 euros).

POINT FINANCE :

LES GRANDS PROJETS

NATURE	MONTANT HT ESTIME	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE
RD 148	600 000 €	305 875 €	294 125 €
Parking Cimetière	?		
Eglise – 1 ^{ère} tranche	550 000 €	412 500 € ?	137 500 € ?
Eco enseigne – Ecole	100 000 € ?	?	?
Cimetière	100 000 € ?	?	?
Cuisine – Salle des Fêtes	30 000 €	?	?
TOTAL	= 1 380 000 €		

DISPONIBLE	
Lotissement	100 000 € ?
Atelier Relais	75 000 €
Grange	65 000 €
Terrain (parking Atelier relais)	70 000 €
Disponible	100 000 €
TOTAL	= 310 000 €

Capacité d'Investissement annuelle	170 000 €
---	------------------

Monsieur Le Maire a sollicité un rendez-vous avec le trésor public, auprès du Département et auprès de Monsieur Jérôme SOURISSEAU.

Monsieur le Maire espère avoir un maximum d'information sur les interrogations d'ici fin septembre afin de savoir ce que l'on va faire en termes de travaux sur les années à venir et comment on les finance.

BOULANGERIE :

La commission s'est réunie, ils ont décidé à l'unanimité de choisir Monsieur VALLET Billy et Madame DEFAYE Émilie un couple qui vient de Dordogne.

Les candidats avaient une petite boulangerie (Madame est pâtissière de formation et Monsieur boulanger), ils souhaitent un projet plus grand avec la mise en place de vente de pizzas, mise en place d'animation... ils souhaitent développer l'attractivité sur notre commune.

Boulangerie : gratuité de 3 mois et fixation des loyers bâtiment et matériels

Délibération N° 2021 - 06- 01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la gratuité pendant une durée de 3 mois et la fixation du loyer pour le bâtiment d'un montant mensuel de 750 euros et le loyer pour le matériel à 600 euros mensuel.

- **AUTORISE** Le Maire à signer toute convention relative à la location du bâtiment de la boulangerie ainsi que la location du matériel appartenant à la municipalité.

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Le Maire a rencontré le colonel de la base aérienne. Il l'informe que c'est un bureau rattaché sur Bordeaux qui décide de la faisabilité du projet.

Le dossier est loin d'être engagé, car la base aérienne a un projet concernant les drones ce qui compromet fortement notre projet.

Des études vont être engagés pour la gêne des panneaux. L'armée doit donner son aval concernant la faisabilité du projet.

TRAVAUX : Impasse des Thouars

La municipalité était dans l'obligation de faire ses travaux (branchement de tuyau au caniveau et drain), pour le riverain puisse accéder à sa propriété.

LOCAL ARCHIVE - MAIRIE

Délibération n° 2021 - 06 - 03

OBJET : Devis aménagement local archive mairie

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de faire les travaux concernant l'aménagement du local archive qui se trouve à l'étage de la Mairie.

APPROUVE le devis de l'entreprise HOMNIA concernant les travaux de réaménagement du local archive pour un montant de 6 931,15 euros.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le devis pour l'entreprise HOMNIA

SCULPTURE :

Monsieur Le Maire présente le devis de Monsieur DEGORCAS André relatif à la création d'une sculpture (2230 euros coût global donc achat de la matière première). Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

STAGIAIRISATION : Madame Adeline FILHON

Délibération n°2021-06-04

Monsieur Le Maire, explique à l'ensemble du Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir un poste d'Agent Technique Territorial pour les besoins de l'école à compter du 31 août prochain.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord concernant l'ouverture du poste.

OCUPPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération n°2021-06-02

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant GRDF afin que l'on puisse percevoir la redevance relative à l'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'instauration de cette redevance d'occupation

AUTORISE Monsieur Le Maire à émettre et encaisser les titres concernant la redevance d'occupation.

Questions diverses :

- Le secrétariat de Mairie sera fermé pendant la période estivale du 9 au 20 août 2021.

Une permanence sera mise en place le mardi matin et le jeudi matin par le Conseil Municipal.

- Marché des producteurs, une réunion est organisée avec les présidents des associations en date du 6 juillet 2021.

- Monsieur DUPIN Pierre demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il est possible de mettre sur le prochain flash info les numéros utiles qui se trouve dans le compte-rendu du Conseil de Défense. Il n'y a aucune objection à cette proposition.

- Monsieur Le Maire remercie Monsieur DUPIN Pierre pour son travail concernant la réfection de la balustrade qui se trouve à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

CM DU 28.06.2021

TABLEAU DES SIGNATURES DES PRÉSENTS

LAGIER Alain	SEGUIN Gérard Absent	BERNARD Carmen	SEGUIN Gaël	NOËL Christine
GOURRAUD- BABIN Maryse	COUVRY Anthony	FREDERIC Romain Absent excusé	FRADIN Elisabeth	CHABROL Isabelle
DA COSTA Paulo Absent excusé	JASMIN Nathalie	DUPIN Pierre	OSÉS Laura Absente excusée	JASMIN Rosie